

**DECISION DG n° 2019-429**

**Du 27 décembre 2019 portant nomination  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I – Le deuxième tiret de l'article 13 est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame ANGOT (Christiane) est nommée directrice adjointe, par intérim ; »

II – Le sixième tiret de l'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame DESCAMPS-DELESALLE (Florence) est nommée cheffe du pôle inspection des produits biologiques 1, par intérim ; »

**Article 2** : La présente décision, qui prendra effet à partir du 2 janvier 2020, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 décembre 2019

Dominique MARTIN  
Directeur général